

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 7 juillet 2006 relatif à la notification obligatoire des cas de dengue

NOR : SANP0622822A

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3113-1, D. 3113-6 et D. 3113-7 ;

Vu le décret n° 2006-473 du 24 avril 2006 complétant la liste des maladies faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2006 fixant la liste des départements mentionnés à l'article D. 3113-6 du code de la santé publique ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 14 juin 2006 portant le numéro 902305V1,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La notification obligatoire des données individuelles concernant les cas de dengue est effectuée sur une fiche dont le modèle est annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 2006.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,
D. HOUSSIN

Nota. – Cet arrêté, accompagné de son annexe, paraîtra au *Bulletin officiel* du ministère n° 07/06. L'annexe est disponible sur le site de l'Institut national de veille sanitaire (<http://www.invs.sante.fr>).